

#### Comité de direction

p.a. Administration communale

Rue du Collège 14 1372 Bavois tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42

e-mail: codir@asior.ch

# Au Conseil intercommunal

Bavois, le 5 avril 2023

# Préavis no 09/23 : Comptes pour l'année 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

# 1. Préambule

A l'instar de la comptabilité des communes, les comptes seront soumis, comme chaque année, à l'examen de la Préfecture du district Jura-Nord Vaudois.

Conformément à l'article 26 du règlement du Conseil Intercommunal, la commission de gestion est chargée d'examiner les comptes de l'Association.

La commission procède à un examen approfondi des comptes (article 31), mais peut, dans certains cas, s'en remettre aux contrôles opérés par l'organe fiduciaire.

Notre fiduciaire, Ofico fiduciaire SA, a procédé à l'audit des comptes de l'ASIOR en date du 29 mars 2023. Son rapport se trouve en annexe du présent préavis.

### 2. Commentaires

- Comité de direction : L'augmentation des heures effectuées par les membres du CODIR est due à la mise en place de MaCantine, au suivi du projet de construction du bâtiment scolaire de Montcherand et aux démarches entreprises pour pallier la démission de la boursière.
- **500.3170.1 Projet CET**: Le Conseil d'établissement n'a pas entrepris de projet spécifique autre que l'organisation du bal des promotions (voir aussi cptes 520.3171.1 et 520.469)
- **Personnel administratif**: La démission de la boursière a nécessité l'engagement d'une remplaçante. De plus, ses heures supplémentaires ont dû lui être payées à son départ. Les comptes de charges sociales 501.3030 et 501.3050 sont naturellement également impactés à la hausse.
- 502.3184 Honoraires gestion transports : Le mandat annexe réalisé par Microgis sur 2022, pour l'analyse de l'impact des modifications d'horaire des lignes de transports publics à la rentrée d'août 2022, a créé une différence avec le budget.

# Préavis no 9/23 - Comptes pour l'année 2022

- **502.3184.1 Hotline**: Microgis a effectué plus d'heures pour l'organisation de courses spéciales et pour la gestion des soucis avec les bus scolaires (retard, oubli de courses,...)
- **Transports des élèves**: La gestion des incivilités (CHF 8'900.- facturés par Microgis) et l'augmentation des coûts de transport expliquent la différence avec le budget. Cependant, l'utilisation des transports publics sur certaines lignes ont permis de « maîtriser » l'augmentation incessante de ce poste.
- **502.3188.0** Frais transports abonnements: L'augmentation est due à l'émission des abonnements Mobilis pour les enfants utilisant les bus de ligne pour se rendre à l'école.
- **Frais Administration MaCantine Chantemerle**: La mise en place du système de gestion MaCantine a généré différents coûts (licence, tablettes, formation, mise en œuvre) non prévus au budget. Ce système permet aux parents une plus grande flexibilité dans la gestion de la fréquentation ou non de leur enfant du restaurant scolaire.
- **Achat des repas pour le réfectoire** : Cette différence se justifie par l'augmentation croissante de la fréquentation du restaurant et l'ouverture du réfectoire aux élèves secondaires.
- **Confédération aide financière restaurant scolaire**: En 2022, l'ASIOR a reçu de la Confédération (OFAS) une aide financière de CHF 4'674.60.- (CHF 7'036.00 en 2021) liée au restaurant scolaire de Chantemerle pour l'année scolaire 2021-2022.

### 510.3148 et 520.3148

Frais conciergerie liés à la pandémie : Les besoins de conciergerie spécifiques dus au Covid n'ont heureusement plus été nécessaires depuis la rentrée 2022-2023. Une économie estimée à CHF 102'784.25 a pu être ainsi réalisée par rapport au budget.

Amortissement du préavis 26/20 - Demande de crédit d'étude pour la construction d'une école primaire à Montcherand de CHF 80'000.- : Dépense réelle de CHF 80'000.- amortie sur 2 ans (2021-2022) soit CHF 40'000.- en 2022. Cette dépense n'avait pas été prévue dans les budgets 2021 et 2022, mais avait été annoncée dans le préavis comptes 2021.

#### 510.3653 et 510.4512 et 520.3653 et 520.4512

Camps: Les subventions ont permis d'organiser plus de camps. Cependant, il est toujours difficile d'estimer les subventions à recevoir. En 2023, la commission des finances du CODIR rencontrera le service comptable de la DGEO, afin de mieux comprendre les mécanismes des subventions.

- **510.4509** Canton SPOP Requérants asile : En 2022, et sur le conseil de l'organe de révision, aucune provision ne sera comptabilisée dans les comptes et le produit continuera à être comptabilisé l'année de son encaissement. Dès lors, le produit du décompte 2021 est crédité dans les comptes 2022.
- **520.4690 Don Bal des Promotions :** Le CET s'est démené afin de trouver des sponsors et ainsi diminuer les coûts pour l'ASIOR. Merci à eux pour cette initiative !

### Préavis no 9/23 - Comptes pour l'année 2022

### 4. Récapitulation

Modification des charges par fonction

	Comptes 2022	Budget 2022	Différence
AUTORITES	60'512 CHF	61'800 CHF	-1'288 CHF
ADMINISTRATION	116'935 CHF	107'890 CHF	9'045 CHF
TRANSPORTS	1'218'319 CHF	1'172'500 CHF	45'819 CHF
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	125'933 CHF	148'090 CHF	-22'157 CHF
PRIMAIRE	2'084'547 CHF	2'161'250 CHF	-76'703 CHF
SECONDAIRE	1'473'529 CHF	1'536'300 CHF	-62'771 CHF
	5'079'775 CHF	5'187'830 CHF	-108'055 CHF

Les comptes 2022 se bouclent avec un total de charges de CHF 5'272'591.55 et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe,..), hors parts primaire et secondaire, de CHF 192'816.88 portant sur une participation des communes de CHF 5'079'774.67 Ces comptes présentent donc une diminution de charges de CHF 108'055.33 par rapport au budget 2022.

### Coûts par élève

2022 Nb élèves primaire 1'048 ; Nb élèves secondaire 405 2021 Nb élèves primaire 1'023 ; Nb élèves secondaire 395

Coûts	Sans les transports		Avec les transports	
	2022	2021	2022	2021
Elève primaire	CHF 2'199.31	CHF 2'401.32	CHF 3'043.61	CHF 3'325.48
Elève secondaire	CHF 3'940.70	CHF 3'815.77	CHF 4'815.00	CHF 4'723.58

# 5. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil Intercommunal de l'ASIOR à prendre la décision suivante :

# Le Conseil Intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 09/23 comptes pour l'année 2022 ;
- vu le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

# Préavis no 9/23 - Comptes pour l'année 2022

# DECIDE :

- 1. Les comptes de l'année 2022 sont adoptés tels que présentés.
- 2. La participation des communes pour l'année 2022 s'élève à CHF 5'079'775.-

Au nom du Comité de direction

La Présidente Myriam Schertenleib La Secrétaire Carole Pose

Annexes: comptes commentaires 2022, comptes communes 2022, bilan et rapport fiduciaire

<u>Déléguées du Comité de direction</u> : Mmes Myriam Schertenleib, Anne Baumann et Marinette Benoit